

CERTIFICAT DE SPECIALISATION
ARBORISTE GRIMPEUR

Niveau 4 - Apprentissage, FPC, VAE

DURÉE DE LA FORMATION

560h en centre de formation (16 semaines de formation), modulables selon le financement

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre capable de :

- Définir une stratégie d'intervention
- Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail
- Réaliser des interventions techniques sur les arbres
- Réaliser des travaux préparatoires et participer à la gestion des déchets végétaux
- Organiser son travail

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre (contexte et bilan sanitaire et physiologique)
- Elaborer un plan d'intervention (choix et organisation)
- Réaliser des opérations d'entretien et consolidation en sécurité
- Réaliser des opérations de suppression en sécurité
- Assurer la maintenance des installations, équipements et matériels dans le respect des règles de sécurité
- Organiser son activité dans le respect de la règlementation en vigueur

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux, travaux pratiques sur notre plateau technique et sur chantiers extérieurs, travaux dirigés, retour et partage d'expériences, analyse de sa pratique professionnelle.

ADAPTATIONS POSSIBLES DU PARCOURS

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Parcours sur 12 mois : 16 semaines de 35h en centre de formation avec 1 à 2 semaines par mois en moyenne

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le diplôme du CS AG est délivré à l'issu d'épreuves organisées en UC.
Evaluations formatives organisées tout au long de l'année.
Possibilité de valider un/des blocs de compétences.

FRAIS - RÉMUNÉRATION - FINANCEMENTS

Aucun frais pédagogique
Formation continue (10 mois) :
Plusieurs financements possibles : France Travail, Région, Transition pro, CPF, OPCO...
Formation par apprentissage (12 mois) :
En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).
Tarifs à partir de 18,00€ TTC minimum de l'heure.
Se rapprocher du centre de formation afin d'étudier les possibilités de financement



CFPCA
Roanne Chervé Noirétable

42120 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr

© Crédits photos : Anthony Foyer / Natur'Académie - Ne pas jeter sur la voie publique

CS AG

CENTRE DE FORMATION (CFPCA)
de l'EPLEFPA
ROANNE CHERVÉ NOIRÉTABLE

RNCP n°39898 (enregistrement certification le 07/07/2017)
www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39898/

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite en 2026 : 100%

SATISFACTION
> Promotion 2026 : 100%

DURÉE
> de 10 à 12 mois

PUBLIC
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

CONTACT
cfa.roanne@educagri.fr

Le CS AG est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4.

ACTIVITÉS

L'arboriste grimpeur travaille le plus souvent dans des entreprises du paysage et dans certaines collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale. Certaines entreprises forestières et entreprises du territoire peuvent aussi être amenées à réaliser des activités d'élagage.
L'arboriste grimpeur effectue des activités de taille, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a, au préalable, pris en compte les attentes du client et analysé le végétal dans son environnement. Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme. Il veille enfin au bon entretien de son matériel.

ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Travail en extérieur et en équipe

DÉBOUCHÉS

- Elagueur
- Grimpeur abroriste
- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Conseiller spécialisé en gestion de l'arbre

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- BTSa Aménagements paysagers
- Autre certificat de spécialisation (constructions paysagères, sols sportifs engazonnés...)

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

- Etre majeur et titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum ou avoir 1 an d'activité professionnelle. Pour tout autre profil : contacter le centre de formation.
- Réussir les tests d'entrée en formation organisés par le centre
- Compléter un dossier d'inscription en ligne via :

https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature

ACCÈS À LA FORMATION

Pour la validation définitive d'entrée en formation, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage ou la validation d'un financement est obligatoire. Le délai de traitement moyen de cette validation est de 15 jours.
Prochaine rentrée : septembre 2027 (candidatures possibles à partir de janvier 2027)

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est accessible par la voie de la :
- Formation par apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

ROANNE - CHERVÉ NOIRÉTABLE

Lycée Roanne Chervé Noirétable
42120 PERREUX
04 77 44 82 00
cfa.roanne@educagri.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT
Natur'Académie VOTRE AVENIR SE CULTIVE AUJOURD'HUI !
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
La Région Auvergne-Rhône-Alpes